



SECOURISME ET CHSCT : PROTECTION MUTUELLE

Pour le CHSCT, le secourisme est un levier d'amélioration de la prévention santé sécurité de l'ensemble des travailleurs présents dans l'établissement. Dans les IEG, cette culture très répandue s'appuie sur l'engagement des secouristes et de leurs formateurs. Dans le même temps, il faut aussi protéger ces volontaires dans les situations difficiles. C'est une des missions du CHSCT que de protéger tous les acteurs.

Par le biais des interventions de secourisme ([voir la lettre CHSCT N° 22](#)), le CHSCT obtient une vision concrète de ce qui se passe dans le quotidien des agents. En s'intéressant à ses acteurs, le CHSCT complète son action. Cela permet la mise en place de boucles d'amélioration continue pour résoudre la majorité des problèmes identifiés.



AVANÇONS
sur l'essentiel
PROTEGEONS
l'indispensable



Notre site :
www.fnem-fo.org,
Nous contacter :
olivier.bredeloux@fnem-fo.org
Tweeter :
https://twitter.com/FO_Energies

L'ENGAGEMENT

Être Sauveteur Secouriste du Travail (SST) est avant tout un engagement personnel et cela ne s'improvise pas. En effet pour devenir SST, il faut suivre une formation soumise à évaluation de 21 h dont le contenu est établi par l'INRS.

Pour maintenir ses compétences dans la durée, le SST doit participer à une mise à jour des compétences de manière cyclique. Lors de cette formation continue, les connaissances du SST sont de nouveau évaluées.

Le SST est un maillon incontournable de la Prévention Santé Sécurité de l'entreprise. En effet, il connaît :

- les risques propres à son établissement,
- les intervenants de la filière prévention,
- l'emplacement et la mise en œuvre du matériel de secours,
- la procédure d'alerte aux services de secours,
- Et tous les petits détails impossibles à lister et qui font l'efficacité d'une organisation.

C'est la somme de ces connaissances et de ses compétences qui permet au SST de protéger la victime, ainsi que lui-même et toute autre personne dans l'environnement immédiat.

Après l'accident, le SST informe sa hiérarchie et les personnes chargées de la prévention de toutes les situations dangereuses identifiées. Ce débriefing permet de faire avancer la sécurité tout en offrant la possibilité de relâcher la pression.

Pour FO en CHSCT :

La valorisation des actes de secours (formation et action) ne doit pas rester confidentielle ; si porter secours est de l'altruisme, de la générosité, rendre hommage, quel qu'en soit la forme, devrait être un devoir. Pour FO, ces actes de civisme doivent donc trouver une valorisation au sein des entreprises.

La formation et l'actualisation des compétences des agents SST sont à la fois une obligation légale et une décision, quant au choix des femmes et des hommes, de l'employeur en matière de prévention santé et sécurité du travail. La mission de SST fait donc partie intégrante de l'organisation du travail de l'entreprise et par voie de conséquence du métier de l'agent. Elle doit, au même titre que ses autres activités, être incluse dans le cadre de l'EAP et trouver une reconnaissance au titre du professionnalisme.

L'IMPLIQUÉ

Du témoin non-secouriste jusqu'au SST et aux personnels soignants qui ont effectué les gestes de premiers secours, les impliqués sont toutes ces personnes qui se sont retrouvées de près ou de loin mêlées à un accident.

Ces personnes ont vu et entendu des choses. Elles sont intervenues sur des situations qui ne sont pas toujours faciles à gérer émotionnellement et psychologiquement. Physiquement elles sont indemnes, mais mentalement, la gestion de la situation vécue peut prendre des proportions qui ne sont pas à minimiser.

Au-delà de leurs formations initiales, le contexte, une situation personnelle particulière ou encore un lien affectif peuvent être la source de difficultés à gérer émotionnellement le retour à une situation banale.

Pour FO en CHSCT :

Il est indispensable que le SST, ou toute autre personne impliquée, soient reçus par le corps médical pour parler de l'évènement qu'ils viennent de vivre. Le médecin du travail est la « pierre angulaire » du secourisme dans l'entreprise. À ce titre, il trouve naturellement son rôle dans l'accompagnement des personnes.

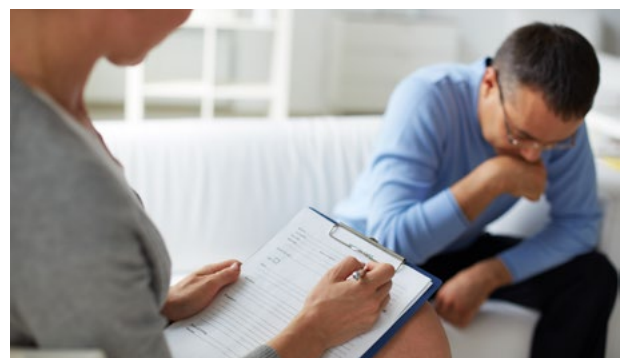
L'entreprise doit pouvoir mettre en place les aides recommandées par le médecin, que les ressources nécessaires soient internes ou externes.

Dans le cas d'implications collectives (malaise sur un plateau ou gestion d'un accident impliquant plusieurs personnes d'un même service, par exemple), l'organisation d'une réunion avec toutes les personnes impliquées ainsi que le corps médical et un formateur ForSIEG est, pour FO en CHSCT, une bonne pratique.

Des initiatives, tel un tour de table où chacun pourra exprimer son ressenti, concourront à « digérer » l'évènement et surtout à apporter des réponses aux questions que peuvent poser une situation loin d'être anodine.

Les agents nécessitant un suivi plus important, en particulier si un arrêt de travail est indispensable, devront être déclarés en accident de travail au même titre que les AES (Accident d'Exposition au Sang).

Le CHSCT devra a minima être informé de ces actions et FO en CHSCT préconise qu'un CHSCT supplémentaire soit organisé systématiquement dans les semaines suivants la situation d'urgence.



LA CONDUITE À TENIR EN CAS D'ACCIDENT ET DE MALAISE (LA CATAM)

La recherche de la productivité absolue conduit parfois à « oublier » certaines obligations légales ou réglementaires. Or, pour FO en CHSCT, la CATAM fait partie de la formation à la sécurité indispensable à tous les travailleurs dans l'esprit des articles L4141-1 et suivants du Code du travail.

La CATAM est une information de 4 h à destination de toutes les personnes qui ne sont pas SST et qui travaillent dans l'établissement : agents, nouveaux arrivants, intérimaires, prestataires, apprentis, etc.

Pour FO en CHSCT :

Il est impératif que les agents non formés le soient le plus rapidement possible, pour que tout le personnel soit en capacité de réagir sans aggraver la situation et, le cas échéant, avec les bons gestes en cas d'accident ou d'incident.

FO en CHSCT contrôle que chaque nouvel arrivant est informé ou formé conformément aux dispositions légales.

FO en CHSCT considère qu'il est indispensable que toutes les personnes travaillant dans les IEG soient correctement formées afin d'assurer leur propre sécurité, mais aussi pour passer un message d'alerte et éventuellement pouvoir prêter main-forte aux SST.

LE FORMATEUR ForSIEG :

L'investissement du formateur ForSIEG est indispensable pour mener à bien sa mission de formation auprès de ses collègues. C'est un maillon primordial de la filière prévention santé sécurité des IEG.

Autonomie et curiosité sont deux qualités indispensables, car il doit se tenir aux faits des évolutions constantes du secourisme et doit être créatif pour mettre en scène des cas concrets au plus proche de la réalité.

À l'écoute des agents, il adaptera ses actions de formation et d'information SST en fonction des attentes de ses collègues, tout en restant dans le cadre du référentiel INRS.

Pour FO en CHSCT :

Le formateur ForSIEG est avant tout un préventeur. De par sa formation, il connaît les risques professionnels des IEG et maîtrise la gestion des secours.

La mission du ForSIEG doit être considérée comme un atout au sein de son service, de son établissement. En effet, il sait animer des réunions d'information sécurité et relaye les messages de prévention de l'entreprise, ce qui participe grandement au déploiement et à la cohérence de la politique santé dans l'entreprise.

Sa mission ForSIEG est une activité à part entière. Elle doit-être évaluée et reconnue de la même façon que ses autres missions professionnelles.

Son rôle de préventeur et son professionnalisme font de lui un expert dans le domaine SST. À ce titre, FO CHSCT en fait un interlocuteur prioritaire et favorise son intégration dans les groupes de travail et de réflexion, où son expérience est un atout.



CONCLUSION

Pour FO en CHSCT, le secourisme est un indispensable au bon fonctionnement de l'entreprise.

Les SST et les ForSIEG sont des femmes et des hommes incontournables de la politique de santé affichée dans chacun des établissements des IEG. Ils sont les premiers maillons dans la chaîne prévention santé sécurité au quotidien des agents.

Formées et recyclées régulièrement, leurs compétences sont sans cesse démontrées et complétées. Le management se doit de légitimer et reconnaître ces compétences.

Au moins annuellement, FO en CHSCT vérifie que les missions des ForSIEG sont correctement définies avec l'employeur et la médecine du travail, par exemple par lettre de mission ou contrat tripartite.

De même, FO en CHSCT s'assure que les périodicités liées à la formation continue soient respectées.

Quant au SST, l'évolution pour un sauveteur expérimenté vers une mission de ForSIEG doit être favorisée.

Le CHSCT porte une attention toute particulière à la démarche secourisme. Un point sur le matériel, l'hygiène et des visites de prévention dans les locaux utilisés par le secourisme doivent être faits régulièrement.

Pour FO en CHSCT, le secourisme mérite le débat en séance plénière. Au-delà d'une présentation de ce qui a été réalisé au cours de l'année, la confrontation d'idées sur un sujet aussi important pour une santé au travail de qualité est indispensable.